



**Direction
Générale Adjointe
Développement et
Cadre de Vie**

**Direction de
l'Attractivité
du Territoire**

**Direction Adjointe
Aménagement du
Territoire et
Fonds Européens**

Affaire suivie par :
Christophe DUMAS

Tél. : 06 37 92 61 66

Courriel :
christophe.dumas@gard.fr

Réf : CD/CM/2025/15

Nîmes, le **10 AVR. 2025**

Monsieur Jérôme BONET
Préfet du Gard
Préfecture du Gard
10 Avenue Feuchères

30045 NIMES Cedex 9

Objet : Avis du Département – Déclaration d'Utilité Publique, Salindres

Monsieur le Préfet,

Le dossier de saisine pour avis dans le cadre de la procédure d'instruction avant enquête relatif à la constitution d'une réserve foncière en vue de la construction du nouveau collège de Salindres, m'a bien été transmis.

Compte tenu du dossier fourni, j'ai l'honneur de vous transmettre l'avis de l'Administration départementale ci-joint.

La Direction de l'Attractivité du Territoire, notamment en charge de la coordination des interventions en matière d'urbanisme au niveau de l'Administration départementale, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma meilleure considération.

La Présidente



AVIS DU DEPARTEMENT

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE CONSTITUTION D'UNE RESERVE FONCIERE CONSTRUCTION DU NOUVEAU COLLEGE

Commune de SALINDRES

Le conseil municipal de la commune de Salindres a approuvé le lancement de la procédure d'enquête publique sur l'utilité publique relative à la constitution d'une réserve foncière en vue de la construction du nouveau collège de Salindres.

Le Maire de Salindres a sollicité Monsieur le Préfet du Gard pour la mise en place de cette procédure. Ainsi, en application des articles L. 121-1 et suivants et R. 112-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, il est requis l'avis du Département préalablement au lancement de cette enquête publique.

Par courrier du 27 février 2025, ce dossier a été transmis par le Préfet à la Présidente du Conseil départemental du Gard pour avis dans un délais de 45 jours.

I. Elaboration du dossier de DUP

Le dossier de Déclaration d'Utilité Publique pour réserves foncières a été élaboré par la mairie de Salindres. Le service "Ingénierie Foncière et Procédure" du Département a fourni un soutien administratif à la Municipalité.

II. Contenu du dossier de DUP

1. Motivation à reconstruire le collège

Le Département partage le projet de reconstruction d'un collège comme solution à la nécessaire rénovation tant fonctionnelle que capacitaire du collège actuel.

2. Effectifs et carte scolaire du collège de Salindres

Les informations relatives aux effectifs et à la carte scolaire du collège de Salindres inscrites dans le document transmis sont actuellement exactes.

Toutefois, un projet plus global de modification de la carte scolaire est en cours sur le bassin alésien. Il concerne les collèges d'Anduze, St-Jean du Gard, Alès et donc Salindres.

Aussi, si le collège 700 se justifie, le Département souhaite se laisser la possibilité d'une évolution vers 780 élèves au vu de la démographie locale et/ou d'éventuels futurs projets pédagogiques.

III. Avis du Département

Compte tenu du dossier fourni et de la délibération de la Commune, le Département exprime un avis favorable, avec la précision quant au calibrage éventuel du collège si celle-ci est nécessaire.